

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **14 (1869)**

Heft (8): **Supplément au no 8 de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ordre n° 18 apporte les changements suivants aux grands commandements territoriaux :

Le lieutenant-général Sheridan est appelé à la division militaire du Missouri, à la place du général Sherman promu commandant en chef, division comprenant les trois grands départements du Dakota, du Platte et du Missouri.

Le major-général Halleck passe de la Californie à la division du sud, composée des départements du sud et Louisiane, du 4^e district, et des états composant le présent département du Cumberland, quartier-général à Louisville en Kentucky.

Le major-général Thomas remplace le général Halleck à la division du Pacifique.

Le major-général Schofield passe du ministère de la guerre au commandement du département du Missouri, auquel sont ajoutés l'état de l'Illinois et le poste du Fort-Smith en Arkansas. Le major-général Howard passe au commandement du département de la Louisiane. Les départements de Washington et du Cumberland sont supprimés, ainsi que le 1^{er} district militaire.

De très notables économies seront réalisées par ces réductions, en même temps que l'armée gagnera en régularité et en homogénéité.

— Les journaux de St-Louis parlent avec grand éloge des travaux de notre compatriote Buchser, le peintre soleurois bien connu qui s'est rendu en Amérique, il y a deux ans, pour y recueillir des scènes de la grande guerre de la Sécession. Entr'autres un portrait du général Sherman, exposé actuellement à St-Louis, fait l'admiration du public et des connaisseurs par sa parfaite ressemblance et par son cachet artistique. L'illustre général est représenté debout, en tenue de campagne de major-général, avec une main sur la carte de cette Géorgie qu'il allait traverser pour atteindre l'Atlantique ; à ses côtés est son secrétaire le colonel Dayton, et dans le fond les tentes du camp d'Atlanta. Nul doute que ce beau tableau, destiné à la Suisse, ne soit bien accueilli parmi nous.



La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Elle publie en supplément, une fois par mois, une **Revue des Armes spéciales**.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an ; 2 fr. par trimestre. Pour la France et l'Italie, franc de port, 10 fr. par an ; 3 fr. par trimestre. — Pour les autres Etats, franc de port, 15 fr. par an. — Numéros détachés : 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. BOCCA, frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne.